

Antoine Choueiri sera inhumé aujourd'hui à Bécharré

Le magnat de la publicité Antoine Choueiri sera inhumé aujourd'hui à Bécharré. Le cortège funèbre traversera d'abord les villages de Abdine, Hadeth el-Jebbé, Hasroun et Bkaakafra, avant d'atteindre l'étape finale de Bécharré. À l'entrée du village, les députés du caza et des personnalités accueilleront le cortège et 21 coups de canon seront tirés en hommage au regretté. Une cérémonie religieuse se déroulera ensuite en l'église Mar Saba, où la députée

Sethrida Geagea prononcera l'hommage des Forces libanaises. Le poète Rudy Rahmé et Antoine Khoury Tok prononcèrent également un mot. Pour la circonstance, Bécharré et ses environs ont porté le deuil : des drapeaux noirs bordent les routes, les entrées des villages ont été décorées et les écoles observeront aujourd'hui une journée de fermeture. Par ailleurs, une rue principale de Bécharré sera baptisée rue Antoine Choueiri.

Les Forces libanaises ont invité leurs partisans à réserver un accueil populaire au cortège funèbre, à accueillir le corps du défunt dans le calme et le recueillement, et à ne pas tirer de coups de feu. Le recteur du Collège de La Sagesse-Saint-Joseph de Beyrouth, le père Boulos Abdelsater, a annoncé de son côté que les élèves du collège accueilleraient par des prières le cortège funèbre à son passage devant l'établissement dès 9h30.

Par ailleurs, une foule de personnalités ont présenté hier leurs condoléances à la famille d'Antoine Choueiri, notamment son épouse Rose et ses enfants, Pierre et Lina, dans les salons de la cathédrale Saint-Georges des maronites, au centre-ville de Beyrouth. Parmi les personnalités, l'ancien Premier ministre Fouad Siniora, le vice-président du Parlement, Farid Makari, les ministres Boutros Harb, Ghazi Aridi, Michel Pharaon, Jean Oghassabian,

ainsi que les députés, les membres du corps diplomatique et autres personnalités. Parmi les nombreux hommages à l'homme des médias, ceux notamment du Comité olympique libanais, du vice-président de la Fédération libanaise de basket-ball, également du président du club sportif de l'ambassade américaine, Asaad Nakhl, du joueur Fady el-Khatib et du président du club al-Mouttahed de Tripoli, Ahmad Safadi.

Le commentaire

d'Émile KHOURY

La paix reste impossible tant que l'esprit Shamir se perpétue en Israël

L'histoire ne se répète pas, elle se poursuit. Netanyahu élude aujourd'hui la paix, comme son maître à penser du Likoud, Yitzhak Shamir, avait su le faire en 1991. Forcé par les Américains de participer à la conférence de Madrid, il avait souscrit aux résolutions avec un petit sourire tranquille. Pour expliquer ensuite qu'avant une bonne dizaine d'années, et peut-être jamais, rien ne serait mis en chantier. Manière d'indiquer qu'il comptait fermement faire trainer en longueur les négociations de paix en inventant de nouvelles conditions à chaque étape. Netanyahu suit son exemple. Confronté lui aussi à une forte pression US après l'émergence du régime Obama, déterminé à relancer le processus de paix entre Palestiniens et Israéliens sur base de deux États, le dirigeant sioniste multiplie les exigences rédhitoires. Il affirme ainsi qu'un État palestinien ne devrait avoir ni armée ni armes, n'avoir pas le contrôle de son espace aérien ou maritime et ne pouvoir conclure aucun traité militaire avec un autre pays. Autrement dit, il dénie à son voisin potentiel tout droit de souveraineté. Cela, pour le futur. Au présent, et sur le terrain, Israël rejette cet arrêt des colonisations que les Palestiniens posent comme condition pour le redémarrage des pourparlers. Netanyahu pousse le non et le défi très loin et dans toutes les directions. Les Arabes acceptent-ils, par le truchement de leurs ministres des Affaires étrangères, le principe de pourparlers indirects sous l'égide de Washington ? Il

se rue à Jérusalem sur leurs sites sacrés pour les annexer. Les Américains dépeçent-ils Biden et Mitchell pour lancer le bal en insistant sur l'arrêt des colonisations ? Le gouvernement israélien ordonne la construction de 1 600 unités de logement pour les colons en plein cœur de Jérusalem-Est, partie arabe de la cité, et 112 autres en Cisjordanie même. Les Arabes et l'Autorité palestinienne ne cessent de répéter, dans le prolongement de leur initiative du sommet de Beyrouth, qu'ils sont absolument pour la paix. À condition évidemment qu'elle soit juste, équitable et ne constitue pas pour eux une capitulation masquée face à la domination abusive d'Israël. Une position soutenue par la légalité internationale comme par les grandes puissances, États-Unis en tête. Mais comment traiter l'intransigeance et l'arrogance d'Israël, son rejet de la paix ? En premier lieu, par des pressions combinées. Les Occidentaux doivent cesser toute assistance, économique ou militaire, à l'État israélien. Et les Arabes rompre avec lui toute relation pour rétablir tous ensemble le programme original de boycott total. Mais si cela ne suffit pas, comme cela semble pour le moins vraisemblable, quelle suite faudrait-il envisager ? Sur le papier, théoriquement et juridiquement, les Palestiniens et les Arabes seraient plus que jamais en droit d'ouvrir les hostilités en direction de l'ennemi. Soit par l'ouverture de fronts militaires classiques, soit plus probablement et plus

efficacement par des opérations dites de résistance. Ou des volées d'engins, de moyenne et de longue portée. À ce propos, Israël se plaint de la menace des 40 000 missiles du Hezbollah. Il souligne, de même, qu'il craint que l'Iran ne se dote de l'arme nucléaire. Mais alors, si l'État israélien éprouve de telles frayeurs, pourquoi n'accepte-t-il pas cette paix qui neutraliserait toute hostilité à son égard ? La Résistance libanaise et son arsenal n'auraient plus lieu d'être. Il n'y aurait plus d'attentats palestiniens, et le taux de terrorisme international, conditionné en partie par le conflit du Moyen-Orient, baisserait nettement. Les peuples de la région pourraient s'occuper enfin de leur redressement économique. Mais le gouvernement belliciste israélien ne veut rien entendre ni personne. Même pas son propre président, Shimon Peres, qui déclare : « Nous parlons aujourd'hui de deux États. Le public israélien veut la paix s'il se convainc que l'autre partie la veut aussi. Sept guerres ont opposé Israël et les Arabes. Cela suffit, jusqu'à quand allons-nous continuer à nous combattre ? » Il ajoute : « J'ai proposé qu'Israël accepte l'initiative arabe. Cela demande certes des négociations. Mais nous avons déjà parcouru avec les Arabes une longue voie de dialogue étayée de mesures pratiques. » Peres est cependant une voix qui clame dans le désert. Car la décision appartient au parti extrémiste qui dénonçait Rabin, le promoteur de paix assassiné.

Priorité à la stratégie de défense, non au désarmement de la Résistance, réaffirme le Hezbollah

Deux grands thèmes ont marqué les discours des responsables et députés du Hezbollah hier : les résultats de la conférence du dialogue national et la demande de l'ambassade des États-Unis d'obtenir des détails sur les abonnés des sociétés de téléphonie mobile. Ce dernier thème a d'ailleurs fait l'objet d'une réunion prolongée de la commission parlementaire des Télécommunications et de l'Information sous la présidence du député Hassan Fadlallah. Au sujet de la conférence de dialogue, le chef du bloc de la Résistance, Mohammad Raad, a levé l'ambiguïté qui avait prévalu mardi sur le fait que le terme « Résistance » avait été barré du communiqué final. Il a ainsi confirmé le fait que c'est bien l'ancien Premier ministre qui avait pris l'initiative de l'en-

lever, avant de se lancer dans une discussion animée avec le président de la Chambre Nabih Berry. Le Premier ministre Saad Hariri a appuyé la position de Fouad Siniora car, selon lui, les décisions de la conférence de dialogue doivent être prises à l'unanimité. Commentant cet incident, M. Raad a affirmé que l'ancien chef du gouvernement « cherche à sa manière à noyauter les textes et à imposer ce que lui-même a déclaré devant les présents ». Dans un entretien avec l'agence Akhbar el-Yom, le député a précisé que la réunion de mardi a confirmé que le débat porte sur la stratégie de défense nationale, non sur les armes du Hezbollah. Il a aussi ajouté que le Hezbollah « est ouvert à toutes les idées qui seraient de nature à renforcer la cohésion interne face à l'agressivité d'Israël ».

Au sujet de la demande américaine, le député Hassan Fadlallah a déclaré, à l'issue de la réunion de la commission parlementaire des Télécommunications, en présence des ministres Charbel Nahas, Ziyad Baroud et Ibrahim Najjar, et du directeur général des FSI Achraf Rifi, que les autorités concernées ont remis aux députés les documents qu'ils réclamaient pour mieux comprendre cette affaire. Il s'agit notamment du don américain aux FSI, qui instaure une certaine coopération entre le ministère et les forces de sécurité. M. Fadlallah a affirmé que les députés ont demandé du temps pour étudier les documents, mais il a ajouté qu'au cours de la période précédente, lorsque le gouvernement était amputé d'une partie de ses membres, l'administration américaine

« avait imposé des conditions au gouvernement et aux FSI en particulier ». Le député a expliqué qu'il fallait désormais étudier les conditions de l'accord conclu, et voir s'il est conforme aux règlements libanais et s'il est de nature à protéger réellement les Libanais. « Ce que je peux dire pour l'instant, a affirmé Hassan Fadlallah, c'est que l'ambassade américaine se comportait avec une certaine légèreté avec les administrations publiques libanaises. Il faut rappeler que le ministre des Télécommunication Gebran Bassil avait refusé la demande américaine et exigé que la procédure passe par le ministère des Affaires étrangères comme le veut la loi. Mais il faut écouter toutes les positions et nous tiendrons une autre réunion la semaine prochaine. » Quant au député Nawwaf

Moussaoui, il a été plus loin, affirmant au cours d'une cérémonie à Nabatieh que « les efforts sécuritaires américains sont au service d'Israël ». Il a ajouté que les responsables de l'ambassade « se croient tout permis et s'adressent à toutes les administrations comme s'ils avaient tous les droits ». Selon lui, il faut absolument mettre un terme au « laxisme officiel » avec les ambassades et « surtout avec celle des États-Unis ». De son côté, le numéro 2 du Hezbollah, cheikh Naïm Kassem, a déclaré que la résistance est « le seul moyen capable de nous restituer nos droits ». Le ministre Mohammad Fneich a aussi évoqué cette question, assurant que « ceux qui cherchent à désarmer le Hezbollah ne veulent pas en fait que les agressions israéliennes soient repoussées ».

Baroud : Les élections se tiendront suivant la loi qui entrera en vigueur au moment de l'échéance

Les élections municipales se tiendront à la date constitutionnelle qui leur est prévue selon la loi en vigueur, à moins que le Parlement, qui est souverain, n'en décide autrement. La première étape du vote, qui commence par le Mont-Liban, se tiendra le 2 mai, précise le mémoire, qui énumère ainsi les principales étapes de ce scrutin : 30 mars : gel des listes électorales. Passé cette date, il n'est plus possible d'ajouter des noms à ces listes ou d'y corriger quoi que ce soit. 2 avril (au plus tard) : convocation du corps électoral (30 jours avant la première étape du scrutin). 2 mai : première étape du scrutin (Mont-Liban). La prorogation de 30 jours (jusqu'au 30 juin) des mandats des conseillers municipaux et des moukhtars, décidée en Conseil des ministres, est considérée comme une « prorogation technique », dont le but est de consolider la procédure exécutive du scrutin. Elle est donc constitutionnelle. Remerciements à Berry Ziyad Baroud s'est dit « rassuré » de voir que la question

est prise en charge comme il convient par le Conseil des ministres et le Parlement. Il a remercié le président de la Chambre et les députés d'avoir si vite réagi à la demande d'examen du projet de loi transmis par le gouvernement. « Ce qui s'est passé aujourd'hui est un excellent exemple de la coopération des pouvoirs prévue par la Constitution », a-t-il affirmé, refusant la logique de ceux qui prétendent que le gouvernement « a lancé la balle dans le camp du Parlement ». « Nul n'acceptera que le Parlement fasse son travail à moitié », a-t-il ajouté, estimant que des amendements pourraient être apportés, en commissions, au projet de loi tel que transmis par le gouvernement. Le ministre de l'Intérieur

a affirmé être même prêt à annuler un voyage qu'il doit effectuer lundi prochain à Tunis, où il doit présider la 26e session des ministres arabes de l'Intérieur, si son voyage doit retarder l'examen du projet de loi en commissions. Faut-e de voter à temps les réformes, celles-ci seront reportées de six ans, averti enfin le ministre de l'Intérieur

Hyperactivité place de l'Étoile Les trois commissions parlementaires chargées d'examiner le projet de loi portant sur la réforme de la loi électorale en prévision des municipales 2010 et envoyé la semaine dernière par le Conseil des ministres revêtu du caractère d'urgence se sont réunies hier place de l'Étoile et deux d'entre elles ont écouté les explications du premier concerné : Ziyad Baroud. Le ministre de l'Intérieur a d'abord rejoint la commission de l'Administration et de la Justice et, accompagné du représentant de la campagne civile pour la réforme électorale, Ziad Abdel Samad, il a

commission parlementaire de la Défense, de l'Intérieur et des Municipalités, Samir Jisr, qui s'exprimait après Ziyad Baroud. Presque au même moment, la commission du Budget et des Finances se réunissait elle aussi et son président, Ibrahim Kana'an, a indiqué à la presse que les membres de cette commission étaient d'accord « sur le principe » avec plusieurs points du projet de loi, « mais pas tous ». « Plusieurs députés réclament des éclaircissements, et notamment en ce qui concerne la proportionnelle et la manière de l'appliquer », a-t-il encore dit.

Avis partagés sur l'opportunité de la conférence de dialogue

L'opportunité de la conférence nationale de dialogue suscite des réactions mitigées dans les milieux politiques. Pour le ministre des Affaires sociales, Sélim Sayegh, l'élément positif de ces assises nationales réside dans le fait qu'elles ont créé « une dynamique de rapprochement interlibanais ». Il n'en a pas moins exclu une éventuelle solution au dossier des armes du Hezbollah, affirmant, dans une interview à Lebanonfiles qu'une « décision à ce sujet n'est pas entièrement libanaise parce que ces armes ne le sont pas ». Estimant que « l'État libanais ne prépare pas comme il le faut les échéances de guerre ou de paix », il a mis en garde contre la poursuite du débat sur des bases fragiles « non fondées sur des convictions communes, ce qui risque de le transformer en dialogue de sourds ». Pour sa part, le secrétaire général du 14 Mars a tenu hier une réunion pour évaluer le débat à la réunion de Baalbad mardi. Il n'a pas publié de communiqué, mais l'ancien député Farès Souhaid a tenu une conférence de presse au cours de laquelle il a précisé que les discussions ont porté sur l'importance du dialogue national « en cette période marquée par de nombreux

dangers qui guettent le Liban ». Selon lui, « le Liban est pris entre deux dangers : celui d'Israël qui veut détruire le pays et celui de l'Iran qui menace d'utiliser le Liban pour détruire Israël ». « Il est tout à fait normal dès lors que les Libanais se retrouvent autour du président de la République pour examiner les moyens de protéger leur pays », a-t-il ajouté. Le député Fouad el-Saad, quant à lui, est pessimiste quant à l'issue de la conférence de dialogue. Selon lui, « aucune solution ne peut en émaner ou émaner de n'importe quelle nouvelle institution illégale ». Dans une interview à l'agence al-Markaziya, il a estimé que le seul règlement possible proviendrait grâce à la dynamisation des institutions politiques légales. L'ancien député Moustapha Allouche s'en est pris pour sa part au Hezbollah. Dans une interview à la LBCI, il a estimé que « la Résistance ne peut pas être formée d'un seul parti puisqu'elle doit normalement refléter un état d'esprit national et qu'elle doit bénéficier d'une couverture populaire ». Il a jugé que la décision de riposter à une attaque militaire est « souverainiste, prise par l'Etat, alors que la décision de résistance est

appliquée seulement en cas d'invasion ouverte associée à un effondrement de la structure étatique ». M. Allouche a critiqué la participation du secrétaire général du Hezbollah, sayer Hassan Nasrallah, au dernier sommet syro-iranien de Damas. « Nasrallah représente le Hezbollah et non pas la Résistance », a-t-il dit, affirmant qu'« aucun courant ne peut avoir sa propre diplomatie, s'armer comme il le souhaite puis dire aux Libanais qu'ils doivent tous assumer la responsabilité des décisions qu'il prend ». Le député Atef Majdalani a pour sa part considéré qu'une stratégie de défense nationale implique le maintien des armes sous le contrôle de l'armée. « On ne peut avoir un État au vrai sens du terme que si les institutions militaires et de sécurité protègent elles-mêmes les citoyens et le pays », a-t-il dit, alors que l'ancien député Mubashir Ahdab a exprimé l'espoir d'une entente « au moins autour de l'Etat comme autorité de référence » dans l'affaire des armes. Enfin, le Parti démocrate de Talal Arslane a jugé nécessaire que les dossiers économiques et sociaux soient inscrits à l'ordre du jour des assises nationales « en raison de leur impact sur la stabilité politique ».

Le parquet ne retient que le délit de menaces contre Antoun Sehnaoui

Le procureur général près la cour d'appel de Beyrouth, le juge Joseph Maamari, a engagé hier des poursuites contre quatre personnes arrêtées dans l'affaire de l'incident du restaurant White House, au cours duquel a été blessé Mazen el-Zein, rapporte notre chroniqueuse judiciaire, Claudette Sarkis. Elle affirme également que seul le délit de menaces a été retenu contre Antoun Sehnaoui. Le juge Maamari a déferé le dossier au premier juge d'instruction de Beyrouth, Ghassan Oueidate. L'agence d'information al-Markaziya précise dans cette affaire que le parquet près la cour d'appel a affirmé dans une note qu'Antoun Sehnaoui « n'a tiré sur personne et n'a incité personne à porter atteinte à quiconque ». Elle ajoute que M. Sehnaoui n'est poursuivi que pour un « simple délit ».

De son côté, le bureau de presse d'Antoun Sehnaoui a publié un communiqué suite à la décision du procureur près la cour d'appel : « Les investigations menées par le procureur près la cour d'appel de Beyrouth ont confirmé, à raison, que M. Antoun Sehnaoui n'est pas l'auteur ni l'instigateur des coups de feu tirés dans l'enceinte dudit restaurant et qu'il n'est l'instigateur d'aucune autre infraction. » Le texte ajoute que « le parquet de Beyrouth n'a tenu à l'encontre de M. Sehnaoui que le seul délit de menaces prévu par l'article 576 du code pénal ». Il poursuit que « M. Sehnaoui réitère sa confiance totale dans la justice libanaise » et qu'il « apportera la preuve irréfutable de l'inexistence des éléments constitutifs d'un quelconque délit qui pourrait lui être imputable ». Il dénonce enfin « la campagne orchestrée et fomentée par certains médias et détracteurs d'Antoun Sehnaoui, consistant à porter atteinte à sa personne et à la diffamer publiquement pour des considérations étrangères à l'incident en question ». Réagissant à l'information diffusée par l'agence al-Markaziya, le site du Courant patriotique libre (CPL), tayyar.org, a observé que selon une source judiciaire, « la note émise par le parquet près la cour d'appel de Beyrouth condamne Antoun Sehnaoui et ne l'innocente pas ».

Brèves

Une femme violée à son domicile à Jeita Deux sœurs de 35 et 30 ans ont porté plainte hier auprès de la gendarmerie de Zouk Mosbeh contre deux individus qui se sont introduits la nuit dernière à leur domicile situé à Jeita. Les femmes ont précisé que les deux hommes avaient revêtu des habits des forces de l'ordre et que l'un d'eux a violé l'aînée d'entre elles sous la menace d'une arme. Les deux individus ont aussitôt pris la fuite. L'enquête est en cours.

Les dernières vingt-quatre heures, les patrouilles ont procédé à l'arrestation de 27 personnes pour crimes et délits en tout genre dans différentes régions libanaises, notamment pour fraude, coups, vols, prostitution, drogue et adultère. Les personnes arrêtées ont été déferées devant le parquet.

Khalifé au Caire Le ministre de la Santé, Mohammad Jawad Khalifé, s'est rendu au Caire, hier, à la tête d'une délégation. M. Khalifé présidera la 34e réunion ministérielle arabe, qui se déroulera durant deux jours au siège de la Ligue arabe.

Mitri reçoit le directeur de la télévision et de la radio iraniennes Le ministre de l'Information, Tarek Mitri, a reçu hier le directeur régional de la radio et de la télévision iraniennes à Beyrouth, Mortada Chamsi, ainsi que son responsable des relations publiques, Jalal Jaber. La réunion a porté sur le renforcement des relations bilatérales entre le Liban et l'Iran dans les domaines de l'information et de la culture. M. Chamsi a invité le ministre Mitri à se rendre en Iran.

Réunion de la commission parlementaire de la Femme et de l'Enfant La commission parlementaire de la Femme et de l'Enfant a tenu hier une réunion présidée par la députée Gilberte Zoueïn afin de définir les priorités du Conseil supérieur de l'enfance, conformément à la déclaration ministérielle, et prendre connaissance de l'agenda pour l'année 2010. La réunion s'est déroulée en présence notamment du ministre des Affaires sociales, Sélim Sayegh, des députés Ali Osseirane, Bilal Farhat, Jamal Jarrah et Marwan Farès, et du secrétaire général du Conseil supérieur de l'enfance, Elie Mikhaël. Le ministre Sayegh a présenté les activités et les projets lancés par son ministère. Il a également évoqué l'étude juridique comparative entre les conventions internationales et les lois libanaises liées à l'application des conventions concernant l'enfance.

Réunion de la commission parlementaire de la Femme et de l'Enfant La commission parlementaire de la Femme et de l'Enfant a tenu hier une réunion présidée par la députée Gilberte Zoueïn afin de définir les priorités du Conseil supérieur de l'enfance, conformément à la déclaration ministérielle, et prendre connaissance de l'agenda pour l'année 2010. La réunion s'est déroulée en présence notamment du ministre des Affaires sociales, Sélim Sayegh, des députés Ali Osseirane, Bilal Farhat, Jamal Jarrah et Marwan Farès, et du secrétaire général du Conseil supérieur de l'enfance, Elie Mikhaël. Le ministre Sayegh a présenté les activités et les projets lancés par son ministère. Il a également évoqué l'étude juridique comparative entre les conventions internationales et les lois libanaises liées à l'application des conventions concernant l'enfance.

Berry annonce aux parents des victimes du crash « une aide indépendante des indemnités »

Le président du Parlement Nabih Berry a reçu hier à Ain el-Tiné les parents des victimes du crash du vol 409 d'Ethiopian Airlines, qui avait fait 90 morts dont 54 Libanais le 25 janvier dernier au large de Naamé. La réunion s'est tenue en présence du ministre des Affaires étrangères, Ali Chami, du ministre des Travaux publics et des Transports, Ghazi Aridi, du ministre de la Justice, Ibrahim Najjar, du ministre des Affaires sociales, Sélim Sayegh, du président de la commission parlementaire des Droits de l'homme Michel Moussa, du commandant en chef de l'armée, le général Jean Kahwaji, de la bâtonnière de Beyrouth, Amale Haddad, et du directeur général des Émigrés, Haitham Joumaa.

M. Berry a annoncé aux parents de victimes qu'« une aide sera allouée aux familles de la part de l'État libanais et n'ayant rien à voir avec les indemnités », précisant que cette aide « concernera aussi les familles des victimes éthiopiennes ». Il a ajouté que cette décision avait été prise en concertation avec le président de la République Michel Sleiman et le Premier ministre Saad Hariri. M. Berry a également abordé l'aspect juridique de l'affaire, conseillant clairement aux familles « de former un petit comité d'avocats spécialisés qui les représenteraient et seraient en contact avec le ministère de la Justice afin d'obtenir un maximum d'indemnités ». Il a rappelé que l'affaire varierait énormément selon que la responsabilité de

l'accident incombe au pilote (donc la compagnie), à la tour de contrôle (donc l'État libanais) ou à la compagnie qui a fabriqué l'appareil, assurant que « dans ce dernier cas, s'il y a eu problème technique dans l'avion, nous devons tenter un procès dans le pays même de cette compagnie, à savoir les États-Unis ». Le président du Parlement a par ailleurs signalé d'autres mesures, notamment l'ouverture d'ambassades et de consulats efficaces dans nombre de pays d'émigration, surtout en Afrique, la création prochaine par la MEA d'un nouveau vol en direction de l'Afrique et d'un autre vers la Belgique, d'où l'on peut transiter vers ce continent, et la facilitation des formalités administratives pour les familles des victimes du crash.